

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Balcom*—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on entrepris des recherches
a) Sur ce que coûterait le projet de canalisation et d'aménagement hydro-
électrique du Saint-Laurent, si l'on tenait compte de l'opinion récemment
exprimée par le ministre des Transports? Dans l'affirmative, quel en serait le
coût estimatif?

b) A-t-on établi le coût estimatif à l'égard de chaque entreprise, c'est-à-dire
du développement hydroélectrique et de l'entreprise de canalisation?

2. Dans les arrangements financiers prévus, a) le Gouvernement canadien
verra-t-il à l'amortissement automatique du coût de l'aménagement hydro-
électrique?

b) Quelles seront et d'où proviendront les recettes à l'égard des frais
d'exploitation et d'immobilisation de l'entreprise de canalisation?

3. Quels sont les résultats prévus du projet à l'égard a) du développement
industriel, en indiquant les régions qui en bénéficieront, b) de la création de
nouvelles voies de communications, c) des voies actuelles de transport, relative-
ment (i) au trafic domestique canadien; (ii) au commerce d'importation et
d'exportation du Canada, a) dans les ports de Montréal et de Québec, b) dans
les ports canadiens de l'Atlantique, c) dans les ports américains de l'Atlantique?

4. A-t-on songé à entreprendre la canalisation du Saint-Laurent en vue de
la défense du pays? Dans l'affirmative, quels aspects du problème a-t-on
étudiés?

M. *Dupuis*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien a coûté la construction
du pont Jacques-Cartier, y compris les dépenses imprévues, telles que les
expropriations, sondages, etc.?

2. A combien se sont élevés les revenus annuels dudit pont?

3. A combien se sont élevés les frais d'entretien, y compris les salaires, etc.?

4. A-t-on accusé un déficit relativement à l'exploitation de ce pont? Dans
l'affirmative, quel est-il?

5. Dans quelle proportion ce déficit est-il comblé a) par le gouvernement
du Canada, b) par le gouvernement de la province de Québec, c) par la ville de
Montréal?

M. *Fraser*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Depuis le 1^{er} janvier 1950, a-t-on
établi de nouveaux ministères du Gouvernement ou de nouvelles sociétés de
l'État?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ces ministères ou sociétés?

3. A quelles fins a-t-on établi ces ministères ou sociétés?

4. Quel est le nom des fonctionnaires de chaque nouveau ministère ou de
chaque nouvelle société?

M. *MacDougall*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—
La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de
modifier le Code criminel en vue de permettre aux églises, aux sociétés de
charité et d'anciens combattants, aux groupements de bienfaisance sociale et
à tout autre organisme jugé apte par les gouvernements provinciaux, d'établir